

cation des automobiles et des camions, dans la construction de routes et de ponts et dans la formation des chauffeurs de véhicules peuvent déterminer l'établissement d'un programme de nature à réduire considérablement les accidents de circulation. Monsieur l'Orateur, nous avons attendu trop longtemps pour lancer ce projet. Je propose que nous l'entreprenions maintenant.

M. J. M. Forrestall (Halifax): Monsieur l'Orateur, étant donné qu'il reste très peu de temps pour l'étude du budget, je me proposais de consigner au compte rendu des questions que j'aurais traitées plus à fond si j'avais eu dix ou quinze minutes de plus à ma disposition. Néanmoins, je profiterai des quelques instants qui restent.

Je veux d'abord remercier le ministre, et en particulier le gouvernement, d'avoir pris une attitude nette à l'égard des Maritimes, car bientôt le gouvernement entrera en pourparlers avec les provinces afin d'étudier le partage fédéral-provincial des impôts pour la période allant de 1967 à 1972.

J'espère qu'il conservera cette attitude jusqu'à la fin des négociations. Pour ma province, la Nouvelle-Écosse, il pourrait en résulter une augmentation de revenu d'au-delà de 50 millions. J'ose croire, monsieur l'Orateur, que le ministre saura maintenir les intentions qu'il a exprimées. J'espère fermement que le gouvernement, en cherchant à établir une nouvelle échelle de partage, ne s'écartera pas de la moyenne établie pour le pays, mais qu'au contraire il s'en tiendra à la moyenne des deux provinces les plus riches, et en fera son critère quand s'ouvrira à l'automne la conférence sur le partage des impôts.

Puis-je très brièvement évoquer ici une situation qui évolue rapidement vers un des plus grands conflits ouvriers au Canada. Je veux parler de deux faits: le premier, concerne les chantiers maritimes de la MRC à Halifax où travaillent des employés du ministère de la Défense nationale; l'autre, les dépôts d'armes et de munitions et les arsenaux navals de Shearwater, où certaines catégories d'employés font continuellement l'objet de mesures discriminatoires.

Auriez-vous l'obligeance, monsieur l'Orateur, de me faire signe au moment où il faudra que j'arrête.

Je n'ai pas l'intention de brosser l'histoire de la formule qui a servi à établir la politique des taux régnants. Elle remonte aux années 1934 et 1935. Je dirais tout simplement qu'après 30 ans il est peut-être temps que le gouvernement trouve quelque autre base de rémunération à l'intention de ces employés du ministère de la Défense nationale qui sont payés à l'heure dans tout le Canada.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je signale à l'honorable député que le moment est venu de terminer ses remarques.

Comme il est 5h. 45, je dois, conformément à l'ordre spécial adopté hier, interrompre les délibérations sur-le-champ et mettre aux voix la motion principale. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Le très hon. M. Diefenbaker: Sur division. (La motion de M. Sharp est adoptée, sur division.)

VOIES ET MOYENS

La Chambre se forme en comité des voies et moyens sous la présidence de M. Batten.

LE TARIF DES DOUANES

1. La Chambre décide qu'il y a lieu de modifier la liste A du *Tarif des douanes* par le retranchement des numéros tarifaires 945-1, 7905-1, 20925-1, 21045-1, 23505-1, 23705-1, 24100-1, 26325-1, 41105-1, 42205-1, 44043-1, 44047-1, 44125-1, 70500-1, 70505-1 et 84805-1, des énumérations de marchandises et des taux de droits inscrits en regard de chacun de ces numéros, ainsi que par l'insertion, dans ladite liste, des numéros, des énumérations de marchandises et des taux de droits suivants:

(Rapport est fait de l'état de la question.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Reynold Rapp (Humboldt-Melfort-Tisdale): Puis-je demander au leader de la Chambre quels travaux sont prévus à partir de lundi prochain?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): C'est un plaisir pour moi de me faire poser cette question par ce député. Les travaux de lundi et mardi seront ceux qui ont été annoncés hier soir.

Le premier article est le n° 47 du *Feuilleton*, le projet de résolution précédant une mesure visant à établir un régime de négociations collectives pour les employés de la fonction publique. Puis, l'article n° 42, deuxième lecture du bill C-165 prévoyant la construction d'une ligne ferroviaire du National-Canadien dans le Nord de l'Ontario. Ensuite, l'article n° 15, deuxième lecture du bill C-149 prévoyant l'établissement du Conseil des sciences du Canada. Vient ensuite l'article n° 4, deuxième lecture du bill C-150 visant à modifier la loi sur le Conseil de recherches. L'article n° 8, la Chambre de nouveau en comité pour l'étude du bill C-145 prévoyant le développement de la pêche commerciale au Canada. En dernier lieu, le bill qui figure aux *Procès-verbaux* d'aujourd'hui et visant à modifier la loi sur les enquêtes relatives aux coalitions et le Code criminel.

M. l'Orateur suppléant: Serait-ce le désir de la Chambre que je déclare qu'il est six heures?

Des voix: D'accord.

(A six heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)